



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des programmes  
du Cégep de Trois-Rivières**

Septembre 2018

## Introduction

Fondé en 1968, le Cégep de Trois-Rivières est un établissement d'enseignement public. Il offre 39 programmes d'études à la formation ordinaire menant au diplôme d'études collégiales (DEC). De ces programmes, 13 sont de la formation préuniversitaire et 26 sont de la formation technique. Le cheminement *Tremplin DEC* est aussi offert et certains des programmes peuvent être sous la formule DEC-BAC. À la formation continue, le Collège propose 19 programmes qui conduisent à l'attestation d'études collégiales (AEC).

La Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP), qui fait l'objet de l'examen actuel, a été adoptée par le conseil d'administration du Collège le 25 avril 2018. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial l'a reçue le 1<sup>er</sup> mai suivant. La nouvelle politique du Cégep de Trois-Rivières comprend maintenant, en plus de l'évaluation de programme, la structure de gestion des programmes d'études.

## Évaluation de la politique

La Commission a évalué la PIGEP du Cégep de Trois-Rivières lors de sa réunion tenue le 26 septembre 2018. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) publié en mars 2011<sup>1</sup>. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique du Collège comprend 14 chapitres dont les 3 premiers couvrent le cadre de la politique, le partage des responsabilités et les mécanismes d'évaluation de l'application et de la révision de la politique. Les chapitres suivants sont séparés en deux sections, une portant sur la gestion et l'évaluation des programmes d'études menant à l'obtention d'un DEC et l'autre portant sur ceux menant à l'obtention d'une AEC. Ces sections comportent des chapitres abordant la structure et la gestion des programmes d'études, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision d'un programme d'études. La section portant sur les programmes menant à l'obtention d'un DEC comprend aussi un chapitre traitant l'étude de pertinence.

### Finalités et objectifs

La politique du Cégep de Trois-Rivières présente des finalités et des objectifs formulés clairement et visant à orienter l'évaluation des programmes. Des préoccupations relatives à l'amélioration continue de la qualité des programmes et de la formation offerte sont communiquées dans les finalités et les objectifs. Les objectifs sont énoncés de façon à ce qu'on puisse en vérifier l'atteinte. Le texte de la politique expose des principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

### Partage des responsabilités

Les responsabilités relatives à la mise en œuvre des moyens retenus pour atteindre les objectifs sont présentées. L'application de la politique et la réalisation des évaluations sont assumées par des instances ou des personnes disposant de l'autorité nécessaire pour en garantir le succès. La Direction des études est responsable de la mise en place du système d'information, de la détermination des programmes à évaluer, de la mise en œuvre et de la révision de la politique ainsi que de l'élaboration du devis d'évaluation d'un programme. Pour l'évaluation des programmes menant à l'obtention d'une AEC, le rôle de

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence, mars 2011, 24 pages.

la Direction des études est assumé par la Direction de la formation continue et des services aux entreprises. Les modalités d'évaluation prévoient la participation des départements, des professeurs et du personnel professionnel et la consultation des étudiants, des diplômés et des représentants du marché du travail. Avant l'élaboration du devis, la Direction des études consulte toutes les coordinations des départements visés, les professeurs et le personnel professionnel intéressés par l'évaluation du programme. La participation d'autres instances est aussi prévue lors de la réalisation des autres étapes afin de favoriser la contribution des personnes concernées. À cet effet, l'équipe d'évaluation, qui est composée du coordonnateur du programme, d'un professeur et d'un conseiller pédagogique, consulte, à plusieurs reprises, le comité de programme. Ce dernier doit adopter le rapport et le plan d'action dont il est responsable de l'exécution conjointement avec la Direction des études.

## **Système d'information sur les programmes**

La politique décrit les modalités et les composantes du système d'information en précisant les types de données et d'indicateurs retenus pour suivre l'évolution de la mise en œuvre de chaque programme et en apprécier les résultats. Le Collège collecte des données sur les inscriptions, le taux de réinscription, le nombre de changements de programme, le taux de réussite, les taux de diplomation, le taux de placement sur le marché du travail et le taux d'admission à l'université. Le système d'information inclut des données quant à la perception des professeurs et des étudiants à l'égard de l'un ou l'autre des aspects du programme.

## **Mode de détermination des programmes d'études à évaluer**

La politique expose les règles d'utilisation du système d'information sur les programmes à des fins de détermination du programme d'études à évaluer. Elle établit que la Direction des études doit déterminer les programmes qui feront l'objet d'un bilan en tenant compte des besoins identifiés à la suite de l'évaluation continue des programmes. Cette évaluation se réalise en recueillant les données d'un programme à partir du système d'information. Une demande formulée par la Commission peut aussi enclencher une évaluation de programme. C'est annuellement que la Direction des études choisit les programmes qui feront l'objet d'un bilan. Par contre, la politique ne précise pas la période maximale pour l'évaluation de chaque programme. C'est pourquoi

*la Commission recommande au Cégep de Trois-Rivières de prévoir à sa politique une périodicité assurant que l'ensemble des programmes fait l'objet d'une évaluation complète sur une période maximale.*

## Processus d'évaluation d'un programme

La politique précise le processus d'évaluation d'un programme. Ce dernier, composé de huit étapes distinctes, est décrit clairement. Les critères permettant d'apprécier les principales dimensions d'un programme sont ceux demandés par la Commission. Bien que tous les critères soient présentés, le bilan de programme, qui correspond à l'évaluation complète, précise que l'évaluation peut être faite en fonction d'un ou de plusieurs de ces critères. Pour cette raison, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer que sa politique garantit que l'ensemble des critères permettant d'apprécier la qualité d'un programme est examiné. Le processus d'évaluation comprend l'élaboration d'un devis d'évaluation qui contient la description de la situation du programme, les enjeux, les critères retenus, la description de la méthodologie, les données à recueillir et un calendrier de réalisation. La Direction des études est responsable de l'élaboration du devis et s'appuie sur les consultations réalisées avant cette étape afin de déterminer les enjeux de l'évaluation. La politique expose, à travers les étapes du processus d'évaluation, des modalités de réalisation concernant la préparation et la validation des instruments de collecte des données, les modes de participation des personnes et des instances de l'établissement ainsi que la préparation et le cheminement du rapport. Un rapport type d'évaluation doit contenir la description du programme, la démarche, l'analyse et l'interprétation des résultats, les constats, le plan d'action et les annexes. Le suivi de l'évaluation est assuré par le comité de programme qui, après avoir adopté le plan d'action, est responsable de sa mise en œuvre. Finalement, les résultats de l'évaluation de programme sont diffusés dans le Collège à toutes les personnes concernées.

## Mécanismes d'autoévaluation de l'application et de révision de la politique

La politique décrit son mécanisme de révision. C'est la Direction des études qui en est responsable. Le comité de suivi des politiques étudie, à partir des informations transmises par la Direction des études, la nécessité de procéder à la révision de la politique et présente, au besoin, des recommandations quant aux modifications requises. Par contre, bien que l'évaluation de l'application de la politique soit présentée dans la politique, aucun détail quant aux critères utilisés pour procéder à l'évaluation et à la périodicité n'est mentionné. La Commission **suggère** ainsi au Collège de préciser le mécanisme d'autoévaluation de l'application de sa politique qui prévoit les critères utilisés et la périodicité de l'évaluation.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que les éléments propres à l'évaluation de programme de la Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes du Cégep de Trois-Rivières sont **satisfaisants**. Néanmoins, la Commission recommande au Cégep de prévoir à sa politique une périodicité assurant que l'ensemble des programmes fait l'objet d'une évaluation complète sur une période maximale. Elle suggère aussi au Collège de s'assurer que sa politique garantit que l'ensemble des critères permettant d'apprécier la qualité d'un programme est examiné. Finalement, elle suggère au Collège de se donner un mécanisme d'autoévaluation de l'application de sa politique qui prévoit les critères utilisés, l'instance responsable et la périodicité de l'évaluation.

La politique révisée doit être transmise à la Commission.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation de la politique précédente.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

***Original signé***

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Virginie Bérubé

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**